

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 octobre 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 octobre 2020

2020 PP 72 Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens de la fondation Louis-Lépine pour la période 2020-2022.

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code de la commande publique ;

Vu le projet de délibération, en date du 14 septembre 2020, par lequel M. le Préfet de police soumet à son approbation la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens de la fondation Louis-Lépine pour la période 2020-2022 ;

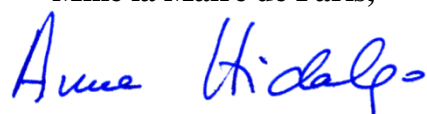
Sur le rapport présenté par M. Nicolas NORDMAN, au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens de la fondation Louis Lépine pour les années 2020 à 2022.

Article 2 : La convention sera soumise à l'avis du prochain conseil d'administration de la fondation Louis Lépine puis à la signature du ministre de l'intérieur, du préfet de police, et du président de la fondation Louis Lépine.

Mme la Maire de Paris,



Anne HIDALGO